



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

Nom du rapporteur :

Arnaud Latreuille

Sous la présidence Mme Hélène Rata, Maire,

Service / Pôle instructeur :

Pôle Ressources

Présents :

Arnaud Latreuille, Olivier Calix, Manon Jephos, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Philippe Dénarié, Joseline Beaumeister, Romain Le Gall, Christine Motillon, Elise Cougoule, Florent Glatard, Romain Gomez, Alice Leparc, Jean-Baptiste Favier, Tony Loisel, Sophie Després, Robert Dumas-Chaumette, Nadine Nivault, Elodie Gautreau,

Absents excusés et représentés :

Valentine Chatenay-Moréno donne procuration à Hélène de Saint-Do
Robin Vieules donne procuration à Manon Jephos
Fatiha Ghadi donne procuration à Romain Gomez
Abdelouahed Tatou donne procuration à Arnaud Latreuille
Virginie Motte donne procuration à Joseline Beaumeister
Camille Bagourd donne procuration à Elise Cougoule
Éric Bazillais donne procuration à Nadine Nivault
Thierry Lambert donne procuration à Tony Loisel

Absent : /

Secrétaire de séance : Christine Motillon

Date de la convocation : 29/05/26

Membres en exercice : 29

Membres présents : 21

Procurations : 8

Suffrages exprimés : 29

DÉLIBÉRATION N° 03

Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) de la Ville d'Aytré

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment en ses articles 47-2 et 72,

Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux communes,

Vu l'article L1612-30 du CGCT disposant notamment que règlement budgétaire et financier (RBF) doit être adopté par l'assemblée délibérante « avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement »,

Vu la délibération n°15 du 20 mai 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune d'Aytré,

Vu la délibération n°5 du 19 janvier 2023 adoptant une modification du règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune d'Aytré,

Vu la délibération n°3 du 8 octobre 2025 adoptant une modification du règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune d'Aytré,

Vu l'avis de la commission Finances & Ressources Humaines du 28 avril 2026

Considérant que la mise en place du règlement budgétaire et financier pour la ville d'Aytré a eu pour objectifs de clarifier et faire partager l'ensemble des règles pour tous acteurs de la préparation et de l'exécution budgétaire et de renforcer la cohérence des outils et des choix,

Considérant que le règlement budgétaire et financier (RBF) retranscrit les pratiques et processus de la collectivité dans ces domaines,

Considérant que, depuis son adoption, puis sa dernière actualisation, le règlement budgétaire et financier (RBF) nécessite une nouvelle mise à jour, tenant compte notamment de l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire, ainsi que de l'évolution des bonnes pratiques,

Considérant que règlement budgétaire et financier (RBF) doit être voté avant la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Considérant le projet de mise à jour du règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune d'Aytré comme joint à la note de synthèse et qui est également joint à la délibération,

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :
 - L'unanimité des membres présents et représentés,
 - Adopte le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la Ville d'Aytré

Annexe 02 : Projet de règlement budgétaire et financier (RBF) mis à jour - mai 2026

Pour extrait conforme,

Hélène Rata
Maire



Christine Motillon
Secrétaire de séance

TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-211700281-2026-
Accusé de Réception Préfecture le :
Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ville d'Aytré
Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex
05 46 30 19 19 – information@aytre.fr
aytre.fr